



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 44105

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur les propositions formulées, dans le rapport rendu public le 13 mai 2013 par M. Pierre Lescure, président de la mission "Acte II de l'exception culturelle", afin de contribuer aux politiques culturelles à l'ère numérique. Dans ce rapport, la mission recommande de veiller au respect de l'échéance du 1er janvier 2015 pour l'application de la règle du pays du consommateur en matière de TVA sur les services en ligne. Aussi, souhaite-t-elle connaître les intentions du Gouvernement au regard de cette proposition.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication souscrit pleinement à cette recommandation du rapport de Monsieur Pierre Lescure de veiller au respect de l'échéance du 1er janvier 2015 pour l'application de la règle du pays du consommateur en matière de TVA sur les services en ligne. Le Gouvernement est très attaché à cette mesure qui permettra de résorber, à compter du 1er janvier 2015, les distorsions de concurrence. Le Gouvernement est très attentif au respect de cette échéance par l'ensemble des États membres. Il s'agit d'une opération complexe et de grande ampleur mais à ce stade, aucun élément ne laisse penser que cette échéance ne serait pas respectée.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44105

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12495

Réponse publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2817